



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8402^e séance

Jeudi 15 novembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Amde
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2018/1006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2018/1006)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel; M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; et M. Pedro Serrano, Secrétaire général adjoint pour la politique de défense et de sécurité commune et la réponse aux crises au sein du Service européen pour l'action extérieure.

M. Buyoya et M. Serrano participent à la présente séance par visioconférence depuis Bamako et Bruxelles, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1006, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Avant de donner la parole aux intervenants, je leur rappelle que le temps de parole est limité.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Pierre Lacroix.

M. Lacroix : **Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'opportunité qui m'est donnée de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil, avec S. E. le Président Pierre Buyoya; le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), Maman Sidikou; et le Secrétaire général adjoint, Pedro Serrano, avec lesquels nous entretenons un partenariat solide et fructueux. C'est pour moi un plaisir de faire le point sur l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et sur l'appui international qui lui est fourni, y compris par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je m'attellerai également à identifier**

les défis rencontrés jusqu'à présent et énumérerai les mesures qui nous semblent nécessaires pour le succès de la Force, conformément à la résolution 2391 (2017).

La situation sécuritaire dans le Sahel reste extrêmement préoccupante et les tendances récentes, que le Secrétaire général a présentées en détail dans son rapport (S/2018/1006), sont inquiétantes. L'augmentation des attaques terroristes contre les civils, les représentants de l'État ainsi que les forces de sécurité et de défense dans le nord-est du Burkina Faso et au Niger, en particulier, montre que la menace terroriste au Sahel se répand. Comme toujours, la population civile paie le plus lourd tribut. Les écoles sont fermées, les services sociaux de base ne sont plus fournis et les investissements potentiels sont abandonnés du fait du climat de terreur et de peur qui s'installe. Cette situation prive d'espoir une jeunesse sans perspective d'un avenir meilleur et d'opportunités concrètes, créant ce faisant un terreau fertile sur lequel le terrorisme prospère. Si nous ne prenons pas rapidement des mesures fortes et coordonnées pour prévenir le terrorisme, ce fléau se répandra encore plus vite et encore plus loin, et il sera encore plus difficile d'y faire face.

Dans cet environnement difficile, l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel n'a pas été facile. Au cours des six derniers mois, la Force conjointe a dû faire face à de sérieux obstacles, mais a également surmonté d'importants défis. L'attaque contre son quartier général à Sévaré le 29 juin a rappelé de manière frappante à quel point les groupes terroristes opérant dans la région du Sahel sont informés, préparés et déterminés. L'attaque a détruit des infrastructures importantes et du matériel de communication, ce qui a entraîné un arrêt temporaire des opérations de la Force conjointe. Cependant, les États membres du G5 Sahel et les dirigeants de la Force conjointe ont persévéré face à ce qui aurait pu porter un coup fatal à cette initiative importante.

Je saisis cette occasion pour remercier le commandant sortant de la Force conjointe, le général Dacko, pour son service et pour féliciter le nouveau commandant de la Force, le général Hanena, de sa nomination. Je salue son leadership et les actions rapides qu'il a entreprises pour veiller à ce que l'opérationnalisation de la Force conjointe se poursuive activement. La décision prise par le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel le 25 octobre dernier à Niamey de déplacer le quartier général de la Force conjointe à

Bamako devrait contribuer à ce que la Force conjointe reprenne son élan.

Il est maintenant essentiel que la Force conjointe reprenne ses opérations le plus rapidement possible. Nous exhortons donc les dirigeants de la Force conjointe à ne ménager aucun effort pour achever le travail de planification et lancer les prochaines opérations au plus vite. Cela enverra un signal fort aux groupes terroristes qui cherchent à saper l'autorité de l'État et à déstabiliser la région, et cela renforcera la confiance des partenaires internationaux du G5 Sahel. Nous appelons également le G5 Sahel à renforcer les efforts en vue de la coordination des forces envoyées dans le cadre du G5 Sahel et à clarifier davantage le concept d'opérations de la Force conjointe. Les opérations transfrontalières de la Force conjointe dans le cadre de la première phase du concept général d'opérations sont importantes et devront être poursuivies. À terme, seule une opération avec un mandat régional ainsi que des rôles et responsabilités plus clairement définis entre la Force conjointe, les armées nationales et les forces internationales sera efficace pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Sahel. J'encourage donc les États membres du G5 Sahel à s'accorder sur une vision commune s'agissant de l'état final de la Force conjointe.

(l'orateur poursuit en anglais)

Aujourd'hui plus que jamais, la Force conjointe du G5 Sahel dépend de l'appui de la communauté internationale. Des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine de la constitution des forces. Les États membres du G5 Sahel ont déployé plus de 80 % de leurs contingents, pourvu tous les quartiers généraux de secteur et achevé le transfert de l'autorité pour tous les postes de commandement. Ce n'est pas rien, à peine plus d'un an après que la Force conjointe a atteint sa capacité opérationnelle initiale. Cependant, il reste beaucoup à faire. La Force conjointe n'a toujours pas atteint sa pleine capacité opérationnelle. Le manque important de matériel, les déficits de capacités, les infrastructures insuffisantes et l'absence de bases opérationnelles sûres continuent de retarder sa pleine opérationnalisation.

Nous remercions sincèrement l'Union européenne, qui a effectué un travail remarquable en mettant en correspondance les besoins de la Force conjointe avec les contributions annoncées par les donateurs et qui est également un donateur important à la Force conjointe depuis sa création. Les contributions de tous les donateurs, versées rapidement, avaient joué un rôle essentiel durant la phase de démarrage de la

Force conjointe. Cependant, à ce jour, près de 50 % des contributions annoncées n'ont toujours pas été affectées, encore moins décaissées. Nous exhortons donc les donateurs à honorer leurs engagements et à fournir l'appui financier dont la Force conjointe a un besoin urgent.

La MINUSMA continue de se heurter à un déficit de financement de près de 30 millions de dollars s'agissant de l'appui qu'elle est chargée de fournir à la Force conjointe en application de la résolution 2391 (2017). Si la Mission a répondu immédiatement et favorablement à toutes les demandes d'articles consommables essentiels et de transports de la Force conjointe, elle ne dispose pas des fonds nécessaires pour fournir le soutien génie afin d'améliorer et de fortifier les camps de la Force conjointe, ce qui constitue le principal obstacle à son opérationnalisation. De fait, la Mission a entrepris toutes les évaluations nécessaires, présenté des cahiers des charges pour quatre camps situés sur le territoire malien, et elle est prête à commencer de fournir un soutien génie dès que les ressources nécessaires seront disponibles. Cependant, en l'absence de financement, il n'y a pas grand-chose que la Mission puisse faire.

Cela fait ressortir les limites du modèle d'appui actuel pour la Force conjointe, en dépit des meilleures intentions de tous les acteurs impliqués. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que la Force conjointe avait besoin d'un mécanisme d'appui différent, à savoir un bureau d'appui spécifique financé par des contributions statutaires. Cela permettrait de planifier de façon plus prévisible et durable les mesures d'appui afin qu'il soit possible d'élargir l'appui à la Force conjointe du G5 Sahel au-delà du territoire malien et que la MINUSMA puisse se concentrer exclusivement sur la mise en œuvre du mandat. Je me fais également l'écho des appels du Secrétaire général et des chefs d'État du G5 Sahel demandant que la Force conjointe soit placée sous un mandat du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous jugeons encourageants les progrès réalisés par la Force conjointe s'agissant de l'opérationnalisation de la composante Police et de la mise en place du Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les enquêtes sur les deux incidents de Boulékéssi, ainsi que la transparence et la coopération des autorités maliennes et des dirigeants de la Force conjointe, sont louables. Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de la réalisation des objectifs opérationnels de la Force

conjointe et constitue une condition préalable à la réussite de cette initiative. En effet, le succès ne sera envisageable que si la population du Sahel a confiance dans l'action que mènent les forces de défense et de sécurité. Nous appelons donc les dirigeants de la Force à tirer profit de l'appui technique fourni par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à consolider les acquis obtenus en ce qui concerne plusieurs aspects importantes du Cadre réglementaire de contrôle.

Enfin, toute initiative de sécurité au Sahel ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une stratégie plus vaste et plus globale pour la région, une stratégie qui s'attaque aux causes profondes de l'instabilité tout en recherchant des solutions politiques privilégiant un développement socioéconomique sans exclusive. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en conjonction avec le programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, constitue le cadre sur lequel la Force conjointe doit être ancrée. Nous saluons la signature d'un accord de partenariat entre le Secrétariat du G5 Sahel et l'Alliance Sahel à Niamey le 30 octobre, qui a marqué une avancée importante vers le renforcement de la coordination et de la coopération au Sahel.

En outre, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux États membres du G5 Sahel afin qu'ils créent d'urgence le groupe de soutien de la Force conjointe pour fournir une plateforme d'échange aux États membres, aux donateurs et aux partenaires de la Force conjointe du G5 Sahel. L'Union africaine a un rôle clef à jouer à cet égard. Sous sa présidence, le groupe de soutien pourrait entretenir les liens avec d'autres initiatives régionales et politiques. Nous appelons les pays du G5 Sahel à continuer de lutter contre les insuffisances importantes en matière de gouvernance dans la région, qui créent un terreau fertile pour le terrorisme. Le processus de paix malien demeure crucial à cet égard en tant que pierre angulaire de l'action politique visant à répondre aux vieilles doléances.

Nous avons la responsabilité commune et collective de veiller à la réussite de la Force conjointe. J'appelle donc chacun d'entre nous à faire le nécessaire. L'ONU demeure profondément attachée à cette initiative importante.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou : Au nom des pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), je remercie le Conseil de sécurité pour l'organisation de cette séance d'information consacrée à la Force conjointe de notre organisation régionale. Mes vifs remerciements vont également au Secrétaire général, M. Guterres, pour son rapport périodique (S/2018/1006) présenté au Conseil de sécurité.

Voici six mois, j'ai livré un aperçu de la situation du Sahel aux membres du Conseil de sécurité (voir S/PV.8266). Depuis, nous observons une recrudescence de l'insécurité dans certains pays du G5 Sahel, qui rend la situation alarmante. Le 29 juin, en effet, une attaque terroriste a détruit le quartier général de la Force conjointe à Sévaré, au Mali. Cet événement a marqué un point d'arrêt à la montée en gamme d'une Force qui bénéficie de l'appui logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Certes, la Force conjointe rencontre de nouveaux défis : insuffisances en matière d'équipements, défaillances au niveau de la logistique, manque de financement. Toutefois, des progrès sont enregistrés dans la mise en œuvre d'un cadre de conformité. Ils se traduisent par la mise en place de mécanismes visant à garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ce travail s'effectue avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MINUSMA. Il porte notamment sur la composante police de la Force conjointe et l'observation de la conduite des opérations ainsi que des investigations visant à situer les responsabilités en cas d'incident.

Une conférence régionale sur l'impunité, l'accès à la justice et les droits de l'homme dans le contexte de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel s'est tenue à Niamey le 10 septembre dernier, signe supplémentaire de l'importance accordée à ce volet primordial que constitue le respect des droits de l'homme dans l'approche globale mise en œuvre pour répondre à la crise au Sahel.

Concernant le financement de la Force conjointe, je dois tenir un langage de vérité et de gravité. Le 23 février, à Bruxelles, la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel s'est conclue par des promesses. À ce jour, nous sommes loin des 414 millions d'euros annoncés. Nous avons, certes, reçu 17,9 millions d'euros en équipements et services et une précieuse assistance technique de partenaires comme l'Union africaine et

l'Union européenne. Cependant, le fonds fiduciaire constitué par le G5 Sahel n'a reçu que les contributions du Rwanda et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Mais c'est avec gratitude et plaisir que j'informe le Conseil qu'hier, les Émirats arabes unis ont versé dans notre fonds fiduciaire un montant de 10 millions d'euros. Nous devons les remercier au nom du peuple du Sahel, et du G5 Sahel en particulier.

À l'initiative de son président en exercice, S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger, tout a été fait pour garantir une gestion efficace des fonds obtenus. Le Conseil des Ministres a adopté les statuts du comité de soutien à la Force conjointe. Basée à Nouakchott, cette structure, qui facilitera les décaissements du fonds fiduciaire, sera opérationnelle dans les prochaines semaines.

Concernant maintenant le commandement de la Force conjointe, un nouveau tandem a pris fonction. Les chefs d'État ont nommé le général Hanena Ould Sidi, de Mauritanie, et le général Oumar Bikimo, du Tchad. Ils pilotent un dispositif composé du quartier général, désormais à Bamako, et de trois postes de commandement avancés situés dans l'ouest, au centre et dans l'est du pays. Enfin, au terme de sa prise de fonction, la nouvelle direction s'attelle à améliorer l'intendance de la Force conjointe et à préparer de nouvelles opérations. Notre force a déjà mené six opérations. Cependant, les résultats de nos braves bataillons prêts au sacrifice ne peuvent être obtenus sans la mise à disposition des moyens requis, et à temps.

Le Conseil souhaite mettre en exergue le rôle du multilatéralisme dans le règlement des conflits. Le Sahel connaît une crise multidimensionnelle qui illustre la pertinence de cette approche. Les défis environnementaux et socio-économiques constituent la trame de fond sur laquelle se greffent de nombreux facteurs entamant notre stabilité. Certains pays du G5 Sahel sont confrontés à de vives tensions, aboutissant, notamment, à la fermeture d'écoles, d'institutions sanitaires ainsi que de commissariats ou de tribunaux. Une bonne partie de la jeunesse, qui compose la majorité de la population, est totalement désemparée et voit son horizon, prévisible, malheureusement, caractérisé par deux seules options apparentes : fuir via l'immigration clandestine et ses affres ou embrasser la pseudo-cause défendue par les groupes terroristes surfant allègrement sur la misère ambiante et promettant quelques subsides grâce, notamment, aux trafics en tous genres auxquels ils s'adonnent. Devant un tel constat, force est de

reconnaître que l'évolution de la situation présage d'une détérioration plus approfondie si nous n'appliquons pas, dès à présent, les mesures les plus adéquates avec les moyens conséquents. Il est en effet fort à craindre que nous nous retrouvions, dans quelque mois, dans cette salle en train de débattre d'une réaction face une crise sécuritaire et humanitaire d'une ampleur autrement plus dramatique.

Comment mettre en branle une action multilatérale qui soutienne efficacement les efforts régionaux? Le G5 Sahel observe les nombreuses interventions disparates dans les domaines de la migration, de la sécurité, de l'humanitaire et du développement. Face à l'ampleur des crises, dépassons les appels et autres alertes. Mettons le financement des institutions multilatérales à disposition de nos efforts en faveur de la sécurité et du développement. Utilisons adroitement nos ressources pour éviter un cercle vicieux, dont les conséquences néfastes représenteront un défi d'une ampleur accrue.

Vous appelez de vos vœux, Monsieur le Président, un retour aux fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. En effet, des décisions courageuses s'imposent pour appuyer certains de ses Membres. Le Président en exercice du G5 Sahel soulignait, voici quelques jours, au Forum de Paris sur la Paix,

« nous n'arrivons pas à mobiliser la solidarité internationale en vue d'un soutien multilatéral durable à la Force conjointe mise en place pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé ».

C'est pourquoi, dans la continuité de la déclaration du Secrétaire général, M. António Guterres, j'ajoute ma voix à celles de nombreux chefs d'État et représentants de nos peuples pour demander que la Force conjointe du G5 Sahel soit placée sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cette décision vise à consolider la légitimité de nos efforts et donner un sens à la responsabilité partagée dans la lutte contre l'hydre terroriste. Ma présence au Conseil atteste de l'importance du Sahel pour préserver l'équilibre géopolitique du monde. Formalisons donc cette attention portée par la communauté internationale.

Alors que le monde se trouve, comme vous l'avez si bien rappelé récemment, Monsieur le Président, confronté à des crises multiples d'un genre nouveau et d'une acuité extrême, faisant même vaciller des régions longtemps stabilisées, il se trouve sur le continent africain, dans la grande région du Sahel, un noyau dur de cinq pays qui se sont courageusement unis

face à l'adversité pour ne pas sombrer corps et biens. Ces cinq pays s'évertuent à tenir bon malgré tout et à œuvrer dans la mesure de leurs possibilités réduites afin de relever tous ces immenses défis de sécurité et de développement. Ces pays ont besoin d'une plus grande solidarité concrète de la communauté internationale face à des épreuves dont l'issue, heureuse ou malheureuse, personne ne devrait en douter dans cette salle, aura des répercussions considérables bien au-delà des frontières africaines. Il est encore temps d'en prendre toute la mesure et d'agir enfin en conséquence.

Je voudrais enfin exposer les récents efforts du G5 Sahel en matière de développement, seule solution pouvant garantir une stabilité à long terme de la région. Nous organisons actuellement la première conférence de coordination des bailleurs et partenaires du G5 Sahel, qui se tiendra le jeudi 6 décembre à Nouakchott, en Mauritanie. Un portefeuille de 40 projets structurants constitue la première phase du Programme d'investissements prioritaires prévu pour les années 2019 à 2021. Nous saluons la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dont nous avons discuté la mise en œuvre avec les principales parties prenantes du système des Nations Unies lors d'une retraite la semaine passée à Dakar. Nos discussions avec l'Alliance Sahel suivent leurs cours, et nous avons signé un protocole d'accord le 30 octobre à Niamey, pour un programme d'urgence de développement, en matière d'eau en particulier. Mais tout cela ne suffit pas pour financer 1,9 milliard d'euros dans le développement, à plus forte raison quand 414 millions d'euros n'ont pu être mobilisés en faveur de la sécurité.

Je lance donc un appel solennel à accroître l'investissement dans le Sahel. Tout financement consenti pour la prospérité est une épargne prémunissant contre l'insécurité. Voici pourquoi j'ai quitté Nouakchott, à moins d'un mois d'une conférence cruciale, pour me retrouver parmi les membres du Conseil. Agissons vite et bien, convaincus qu'il y va de notre intérêt commun.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Buyoya.

M. Buyoya : Je voudrais, à l'entame de mon propos, adresser mes vives et chaleureuses félicitations à la Chine pour son accession à la présidence du Conseil au mois de novembre, et je me réjouis tout particulièrement de la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour du

Conseil, qui démontrent l'intérêt indéniable du Conseil pour la région de l'Afrique.

Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son rapport détaillé et exhaustif (S/2018/1006), qui donne une image claire des efforts déployés dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et propose des pistes de solution aux défis identifiés.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au G5 Sahel ainsi qu'à ses États membres pour les sacrifices consentis et leur détermination inébranlable aux fins de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel dans toutes ses composantes. Cela illustre la volonté politique des États membres de faire face à la crise multiforme qui sévit dans la sous-région. Je salue particulièrement le Secrétaire permanent, M. Maman Sidikou, qui, avec compétence et détermination, s'investit corps et âme pour faire du G5 Sahel une institution qui compte. Je réitère ma profonde gratitude à l'endroit des partenaires bilatéraux, des organisations sous-régionales, régionales et internationales qui concourent à l'opérationnalisation de la Force conjointe en termes de formation dans les différents domaines de renforcement des capacités, de restructuration du Secrétariat permanent et d'appui logistique. Nous sommes convaincus que cet accompagnement est indispensable pour que la Force conjointe du G5 Sahel arrive aux objectifs qui lui ont été fixés.

Je salue particulièrement l'ouverture du Collège de défense et du Collège de sécurité, des institutions qui permettront aux pays membres de disposer des capacités humaines de qualité à court, moyen et long terme. Je saisis cette occasion pour exprimer encore une fois ma profonde sympathie aux familles endeuillées par l'attaque ignoble du 29 juin, qui a ciblé le siège de Sévaré de la Force conjointe du G5 Sahel.

La situation de sécurité dans le Sahel continue de se détériorer. Il y a de plus en plus d'attaques asymétriques contre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles dans la zone d'action de la Force conjointe du G5 Sahel. Il est impératif d'opérationnaliser cette force dans les meilleurs délais et d'intégrer l'action de cette force dans une approche globale qui combine la sécurité, le développement, l'amélioration de la gouvernance, particulièrement en ce qui concerne la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, et le respect des droits de l'homme.

S'agissant de la contribution de l'Union africaine, la Commission poursuit ses efforts pour appuyer le G5 Sahel au niveau politique, technique et matériel dans la mesure de ses possibilités. Les membres se souviendront que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté lors de sa 679^e session, du 13 avril 2017, le concept d'opérations de la Force et a autorisé son déploiement pour une période initiale de 12 mois renouvelable. Le Conseil de paix et de sécurité a renouvelé son appui à la Force conjointe lors de sa 759^e session, du 23 mars de cette année. L'Union africaine soutient l'idée contenue dans le rapport de continuer à adapter le concept d'opérations aux réalités du terrain.

Je me réjouis que le Secrétaire général ait aussi relancé dans son rapport l'impérieuse nécessité de mettre en place un groupe de soutien à la Force du G5 Sahel. L'Union africaine demeure convaincue de l'importance de resserrer le lien entre l'Union africaine et la Force du G5 Sahel et d'en faire une partie intégrante de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Face à la détérioration croissante des conditions de sécurité, l'Union africaine réitère son soutien à l'appel lancé par les chefs d'État du G5 Sahel, lors de leur réunion en marge du Sommet de l'Union africaine à Nouakchott, de doter cette force d'un mandat sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et de lui faire bénéficier d'un financement direct des Nations Unies. Nous sommes à un tournant décisif et cette force mérite l'appui de la communauté internationale.

Pour conclure mon intervention, je félicite les membres du G5 Sahel pour les sacrifices consentis jusqu'à présent dans la lutte contre le terrorisme. Je remercie tous les partenaires de leur accompagnement et de leur soutien. Je lance un appel pour plus d'engagement et réitère le plein soutien de l'Union africaine à tous les niveaux, politique, technique et matériel.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Buyoya de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Serrano.

M. Serrano : **Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'invitation à informer le Conseil sur l'action de l'Union européenne en appui du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).**

La stabilité de la région du Sahel est clef, pour les pays qui la composent en premier lieu, mais aussi pour les régions voisines et certainement pour la sécurité de l'Europe. L'Union européenne reste donc mobilisée, aux

côtés d'autres partenaires internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que des partenaires bilatéraux, dont la contribution est fondamentale.

Mais s'il est des acteurs qui méritent une mention particulière aujourd'hui, ce sont les pays du Sahel même, et notamment ceux qui forment le G5. Ces pays, sur la base d'une compréhension commune des menaces et défis, mais aussi des opportunités, ont pris leur destin en main par le biais d'une initiative de coopération régionale. Depuis la création du G5 Sahel en 2014, l'Union européenne a soutenu activement sa montée en puissance, y compris en contribuant à mobiliser la communauté internationale, comme à l'occasion de la conférence internationale sur le Sahel qui s'est tenue au plus haut niveau à Bruxelles en février dernier. Il s'agit, en effet, d'une des priorités de la politique étrangère de l'Union européenne et de ses États membres.

Qu'il me soit permis de présenter quelques éléments sur l'appui concret que l'Union européenne fournit à ses partenaires du Sahel dans le cadre d'une approche intégrée couvrant les domaines politique, de développement et sécuritaire.

En ce qui concerne l'engagement politique et diplomatique, le partenariat entre l'Union européenne et le G5 Sahel est une réalité presque quotidienne tant est grande l'intensité des visites échangées entre dirigeants européens et sahéliens, notamment les rencontres plus récentes, le sommet de février dernier à Bruxelles, auquel je pense en particulier, ainsi que des réunions ministérielles régulières, la dernière en juin de cette année. Le partenariat se concrétise également côté Union européenne dans la mise en œuvre de la stratégie pour le Sahel et le rôle clef du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, M. Ángel Losada.

Dans ce cadre, l'appui au processus de paix malien à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger est crucial pour la stabilité du Mali et de toute la région. L'Union européenne, qui demeure le bailleur de fonds le plus important au Mali, participe activement à la médiation internationale qui accompagne le processus. En outre, l'Union européenne soutient par le biais d'une expertise ciblée les efforts des autorités maliennes pour consolider la gouvernance dans le centre du Mali.

En ce qui concerne le développement et l'action humanitaire, l'aide de l'Union européenne et de ses États membres à la région s'élève à 8 milliards d'euros

pour la période 2014-2020, dont 3,9 milliards du Fonds européen de développement et du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, parmi lesquels 1,7 milliard d'appui budgétaire. Ce soutien est cohérent avec le programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel. Nous attendons avec grand intérêt la prochaine conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra à Nouakchott le 6 décembre prochain. En outre, en 2017, l'Union européenne a alloué 240 millions d'euros d'aide humanitaire au Sahel.

Enfin, qu'il me soit permis d'aborder la coopération européenne en matière de sécurité et de défense au Sahel. La situation en matière de sécurité dans la région se détériore, notamment dans le centre du Mali, et dans le nord et l'est du Burkina Faso. Elle a été décrite par le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et je m'en remets à son exposé. C'est dans ce contexte, donc, que se développe l'initiative de la Force conjointe du G5 Sahel et qu'un soutien international accru dans les domaines de la sécurité et de la défense devient indispensable. L'Union européenne est présente dans la région depuis 2012 avec trois missions, et près de 800 experts européens sur le terrain.

La Mission politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger) et la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) sont des missions civiles qui visent à soutenir les forces de sécurité intérieure au Mali et au Niger afin de renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ainsi que de contribuer à la réforme du secteur de la sécurité par le biais de conseils et de formations et par la fourniture de matériel. Depuis leurs débuts en 2012 et 2014 respectivement, EUCAP Sahel Niger et EUCAP Sahel Mali ont fourni des formations à près de 16 000 membres des forces de sécurité du Niger et du Mali.

En coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires, ces deux missions civiles soutiennent étroitement les autorités sahéniennes dans le développement de la composante police de la Force conjointe, élément clef pour assurer le suivi judiciaire des actions militaires et renforcer le lien entre la Force et les populations locales.

La mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali), avec 570 militaires, est une mission de formation militaire qui fournit des conseils aux autorités maliennes pour la restructuration des

forces armées par le biais de la formation de bataillons : huit bataillons ont été formés entre 2013 et 2017. EUTM Mali est aussi un partenaire essentiel de la Force conjointe. Elle a organisé jusqu'à présent quatre cours de formation pour des officiers d'état-major des cinq pays du Sahel et un séminaire de leadership pour les quartiers généraux de la Force et des trois fuseaux. En outre, EUTM Mali fournit des conseils au commandant de la Force conjointe et à son poste de commandement pour l'élaboration de procédures organisationnelles et opérationnelles, ainsi que pour les demandes d'infrastructures et d'équipements.

Maintenant, la main dans la main avec nos partenaires sahéniens, l'Union européenne s'est engagée dans un processus d'adaptation de ces missions pour fournir du conseil, de la formation – en soutenant entre autres le Collège de défense du Sahel et le Collège sahéni de sécurité –, et de l'accompagnement à la Force conjointe du G5 Sahel, mais aussi de façon bilatérale, à chacun de ses membres, en vue de leur coopération transfrontalière.

Pour cela, premièrement, avec l'accord des membres du G5 Sahel, la zone d'opérations des missions serait étendue à tous les pays du G5 Sahel et les mandats de leurs missions adaptés aux besoins identifiés conjointement. En outre, une cellule de coordination régionale de ces missions serait déplacée à Nouakchott afin de mieux soutenir les structures de gouvernance du G5 Sahel, tel que nous en avons convenu avec son secrétaire permanent, que je salue chaleureusement.

Deuxièmement, l'Union européenne soutient fermement le développement et la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du G5 Sahel, avec un montant total de 100 millions d'euros. Ce soutien est structuré comme suit : équipements, services et infrastructures, 75 millions d'euros; soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe en territoire malien, 10 millions d'euros; soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans la mise en place d'un cadre de conformité pour le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de la Force conjointe, 10 millions d'euros; et soutien à la gouvernance du G5 Sahel et notamment à l'opérationnalisation du fonds fiduciaire du G5 Sahel, 5 millions d'euros.

Bien que parfois moins rapide que souhaitée, la livraison d'équipements financés par l'Union

européenne – tels qu'équipes de protection, véhicules blindés ou dispositifs anti-explosifs – aux unités de la Force conjointe du G5 Sahel est en cours. L'équipement et les services qui ont déjà été livrés sur le terrain ou sont à la disposition de la Force conjointe s'élèvent à 17,9 millions d'euros. Des processus d'appel d'offres pour un montant de 70 millions d'euros sont en cours. Des discussions continuent avec le commandant de la Force pour l'utilisation des 11,5 millions d'euros encore disponibles.

Dans ce contexte, je salue aussi chaleureusement l'annonce du Président Kaboré, lors de sa visite à Bruxelles la semaine dernière, selon laquelle le G5 Sahel serait prêt prendre en charge les coûts récurrents de la Force, soit 115 millions d'euros par an.

Troisièmement, l'Union européenne a créé le « Coopération Hub » (pôle coordination), qui est mis à la disposition du G5 Sahel et des bailleurs internationaux pour faciliter l'identification des besoins, ainsi que coordonner l'appui financier des bailleurs au profit de la Force conjointe. Je remercie d'ailleurs le Conseil de sécurité pour le soutien exprimé, à travers sa résolution 2391 (2017), à ce pôle coordination, une plateforme permettant de partager et de mettre à jour la liste des besoins et les listes d'offres. Dans le cadre de la régionalisation, nous visons à travailler encore plus étroitement avec le fonds fiduciaire et le comité de soutien du G5 Sahel.

Je voudrais aussi réaffirmer que la coopération entre l'ONU et l'Union européenne au Mali est excellente – en particulier entre nos missions, civile et militaire, et la MINUSMA sur le terrain. L'Union européenne soutient pleinement le travail de la MINUSMA et du Représentant spécial du Secrétaire général et déplore toutes les attaques contre la Mission.

L'Union européenne est déterminée à continuer à bâtir ce partenariat avec les pays du G5 Sahel, vital pour la sécurité et le développement de la région. Nous nous félicitons de l'appui du Conseil de sécurité à ces efforts.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Serrano de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Je remercie le Président Buyoya, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), Maman Sidikou, et les Secrétaires généraux adjoints Jean-Pierre Lacroix et

Pedro Serrano, pour leurs interventions très éclairantes. Je salue particulièrement la présence autour de cette table du Secrétaire permanent Maman Sidikou, dont nous apprécions la mobilisation de tous les instants.

La fragilité de la situation sécuritaire dans le Sahel et l'extension récente de la menace terroriste à l'est du Burkina Faso doivent tous nous alarmer. Les États du G5 Sahel ont pris leurs responsabilités à travers la mise en place d'une Force conjointe et l'élaboration d'un programme d'investissements prioritaires commun, qui témoignent de leur mobilisation sur le terrain de la sécurité et du développement. Dans ce contexte, la responsabilité de la communauté internationale est bien de soutenir les États concernés dans leurs efforts pour répondre à une menace à la paix et à la sécurité internationales qui nous concerne tous.

La mise en place de la Force conjointe du G5 Sahel, à l'initiative des États concernés, constitue une initiative de portée historique, sans réel précédent ni équivalent. Au regard de l'ampleur de la tâche et des défis correspondants, nous devons bien mesurer et apprécier l'importance du chemin parcouru en à peine plus d'un an.

Bien sûr, parce qu'elle constitue précisément un outil central dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, chacun aurait souhaité que le processus avance plus rapidement et que la Force conjointe du G5 Sahel soit d'ores et déjà pleinement opérationnelle. Et nous mesurons tous le chemin important qui reste à parcourir.

Mais les progrès accomplis montrent que le processus est bien engagé. Il faut le poursuivre avec unité et ténacité.

Je pense d'abord au fait que la Force conjointe est désormais une réalité opérationnelle, avec 4 000 hommes déployés, des structures de commandement fonctionnelles et plusieurs opérations conduites sur l'ensemble des fuseaux. Je pense également à la mise en place d'un cadre de conformité en matière de droits de l'homme, sans équivalent sur le continent, et aux progrès réalisés dans la mise en place d'une composante police, qui en font un modèle vertueux d'opération africaine. Les mesures prises par le Gouvernement malien, suite aux exactions commises en mai dernier à Boulékéssikessi, s'inscrivent dans cette dynamique positive. Je pense enfin au fait que la Force conjointe a vocation à constituer un maillon essentiel de l'architecture de sécurité déployée au Sahel, aux côtés des armées nationales, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation au Mali (MINUSMA), de l'opération Barkhane et des missions européennes. C'est bien ce qu'avaient compris les ennemis de la paix en ciblant son quartier général de Sévaré lors de l'attaque tragique de juin dernier.

Pour toutes ces raisons, il est absolument crucial que les États du G5 Sahel poursuivent leur mobilisation en faveur d'une opérationnalisation aussi rapide que possible de la Force conjointe. C'est la priorité. Et la priorité des priorités est que de nouvelles opérations soient conduites dans les toutes prochaines semaines. La décision des chefs d'État du G5 Sahel de relocaliser le quartier général de la Force conjointe à Bamako doit également être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Face à cette mobilisation sans précédent des États du G5 Sahel, il est de la responsabilité de la communauté internationale – et de celle du Conseil – de leur apporter un soutien efficace et à la hauteur des enjeux. Cela passe en premier lieu par la matérialisation sans délai des contributions annoncées. Nombre d'entre elles ont déjà été engagées ou sont en cours de contractualisation, grâce au rôle central joué par l'Union européenne. Il est essentiel que les pays qui n'ont pas encore fléchi leurs contributions le fassent urgemment. Il est également déterminant que des ressources additionnelles soient apportées pour financer l'accord technique qui permet à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali d'apporter un soutien logistique et opérationnel sur le terrain, ce qui n'est pas le cas des contributions bilatérales.

Les difficultés rencontrées dans la génération et la matérialisation du soutien international témoignent toutefois du fait que les mécanismes en place ne sont pas pleinement efficaces ni à même de générer des ressources prévisibles et durables, un point pourtant absolument essentiel à la montée en puissance de la Force conjointe à court et moyen terme. C'est pourquoi nous soutenons pleinement les recommandations du Secrétaire général en faveur d'un renforcement du soutien multilatéral à la Force conjointe, via l'octroi d'un mandat robuste et la mise en œuvre d'un paquet logistique. Nous sommes prêts à les porter au Conseil de sécurité, dès que la Force conjointe sera pleinement opérationnelle et que de premiers résultats seront enregistrés sur le terrain, sur la base du soutien déjà apporté. Nous le ferons dans l'esprit de recherche du consensus qui a toujours animé nos efforts sur ce dossier, mais également avec l'exigence d'apporter à la Force conjointe l'ensemble du soutien dont elle a besoin.

La France est convaincue que cet engagement sécuritaire exceptionnel en faveur de la stabilisation du Sahel doit s'accompagner d'une mobilisation équivalente sur les volets politique et du développement. Sur le volet politique tout d'abord, la priorité est la pleine mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui est urgemment attendue. Le Conseil a mis en place un cadre robuste pour accompagner les parties maliennes. La communauté internationale doit utiliser l'ensemble de ces leviers, d'ici l'échéance de mars fixée par la résolution 2423 (2018). Nous comptons également sur les États du G5 Sahel pour participer à l'effort de conviction nécessaire auprès de l'ensemble des parties maliennes.

Sur le volet du développement ensuite, la priorité est de créer des perspectives durables pour les populations du Sahel, et notamment sa jeunesse. Avec 500 projets identifiés pour un montant d'engagements de plus de 7,5 milliards d'euros d'ici 2020, l'Alliance Sahel vise à mobiliser les bailleurs et à promouvoir des bonnes pratiques garantissant que l'aide parvienne rapidement aux populations les plus vulnérables, notamment dans les zones transfrontalières. Le Programme des Nations Unies pour le développement a notamment tout son rôle à y jouer, sur le volet gouvernance. La signature d'un accord de partenariat entre l'Alliance Sahel et le G5 Sahel est également une étape importante. Elle doit aussi permettre de mettre en œuvre avant la fin de cette année des projets à impact rapide dans des zones de vulnérabilité identifiées par les États du G5, afin d'éviter leur basculement dans l'instabilité. Nous soutenons également pleinement le programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel et appelons les donateurs à se mobiliser en vue de la conférence de Nouakchott du 6 décembre prochain. Tous ces projets doivent s'inscrire dans le cadre plus général fixé par la stratégie intégrée de l'Organisation des Nations Unies pour le Sahel, qui a vocation à servir de boussole, afin d'éviter toute dispersion ou duplication des efforts. Enfin, nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à maintenir son fort niveau d'engagement sur la question du Sahel. Elle constitue un lieu privilégié pour encourager un équilibre et une coordination entre les efforts menés sur les volets politique, sécuritaire et du développement.

La situation au Sahel aujourd'hui exige toute notre attention. Chacun doit faire sa part du chemin : le G5 Sahel, en conduisant dans les toutes prochaines semaines de nouvelles opérations de la Force conjointe; les donateurs, en s'assurant sans délai de la matérialisation

de leurs contributions; le Conseil, en s'engageant à réexaminer le soutien multilatéral à la Force conjointe une fois que celle-ci sera pleinement opérationnelle. La France proposera une déclaration à la presse en ce sens à l'issue de la présente séance.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé instructif. La vision africaine pour résoudre les problèmes de la région, telle qu'exposé par M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, mérite toute notre attention. Nous exprimons aussi notre gratitude à tous les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui.

Nous sommes d'accord avec les opinions alarmantes qui ont été exprimées aujourd'hui sur la situation au Sahel. La menace qui pèse sur la sécurité et la stabilité dans cette partie de l'Afrique a atteint un niveau sans précédent. Les réseaux terroristes qui se sont établis dans la région intensifient leurs opérations et cherchent à étendre leur territoire géographique. Il y a un nombre croissant de nouveaux groupes radicaux, et le crime organisé progresse lui aussi, exploitant activement l'absence d'autorité dans de vastes zones de la région. Les causes de ces problèmes sont bien connues. Le Sahel subit les conséquences de l'effondrement de l'État libyen, résultat d'une intervention étrangère flagrante. Sur le plan pratique, nous pensons qu'il sera impossible de stabiliser la situation dans la région sans normalisation de la situation dans ce pays.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de créer une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Depuis la création de la Force conjointe il y a 18 mois, des progrès indéniables ont été réalisés. Plusieurs opérations militaires ont été menées, 80 % des effectifs militaires ont été déployés, la construction d'un quartier général et d'un secrétariat est en voie d'achèvement et des mécanismes ont été créés pour financer ces projets. Des plans concrets devraient être annoncés, très prochainement, concernant la poursuite des opérations conjointes. Nous estimons que la Force commune a déjà démontré qu'elle représente un facteur clef pour assurer la stabilité de la région. Bien sûr, il reste beaucoup à faire. L'attentat terroriste perpétré le 29 juin contre le quartier général de la Force conjointe dans la ville de Sévaré a été naturellement un coup dur, qui a ralenti le processus de formation. Dans

le même temps, il a permis de révéler les faiblesses de la Force conjointe. D'après ce que nous comprenons, les conclusions pertinentes ont été tirées et le travail visant à corriger les erreurs a été entrepris. Il est également important d'accélérer le processus relatif à la construction de camps militaires pour la Force conjointe, de résoudre les problèmes concernant l'approvisionnement suffisant en armes et d'améliorer la formation du personnel de combat.

Ces problèmes ne pourront être réglés sans un financement stable et prévisible des structures militaires conjointes des États du Sahel. Nous constatons que les fonds parviennent lentement dans la région. Malheureusement, force est de constater que beaucoup de ceux qui ont pris des engagements financiers en ce sens ne se pressent pas d'honorer leurs promesses. Et faute de fonds également, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ne peut s'acquitter pleinement de son mandat d'appui à la Force conjointe.

Nous sommes convaincus que tant les pays africains que la communauté internationale doivent continuer de déployer des efforts coordonnés afin de lutter contre l'extrémisme dans la région du Sahel et du Sahara. Il est manifeste que les méthodes militaires ne peuvent à elles seules éradiquer ce fléau. Il est par ailleurs indispensable de lutter efficacement contre la propagation de l'idéologie extrémiste, de s'attaquer de manière constructive aux graves problèmes socioéconomiques que connaissent les pays de la région et de renforcer leurs institutions d'État. À cet égard, nous soulignons le rôle clef que joue la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel face à ces défis.

La Russie étudie la possibilité d'adapter sa coopération avec les États du G5 Sahel afin de régler les problèmes urgents de la région. Nous fournissons déjà une assistance technique et militaire à plusieurs pays de la région en prodiguant une formation à leurs personnels militaire et policier. Nous continuerons d'appuyer le développement des capacités des forces armées du G5 Sahel afin que leur Force conjointe puisse devenir un outil efficace pour le maintien et le rétablissement de la paix en Afrique de l'Ouest.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise de l'occasion qui nous est donnée d'examiner les activités de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous remercions de leurs exposés détaillés M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux

opérations de maintien de la paix, M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du G5 Sahel, M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, et M. Pedro Serrano, Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises au sein du Service européen pour l'action extérieure.

Le Kazakhstan demeure préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la zone de la triple frontière du Sahel, ainsi que par l'expansion des groupes terroristes et extrémistes qui se poursuit dans le centre du Mali et l'est du Burkina Faso. Il est inquiétant de constater que l'insécurité est encore aggravée par les alliances formées par les groupes terroristes et extrémistes avec des groupes impliqués dans la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et la prolifération des armes. Notre délégation se félicite de l'engagement et de la détermination des pays du G5 Sahel à rendre opérationnelle la Force conjointe, ce qui est essentiel pour lutter efficacement contre le terrorisme dans la région. Nous pensons que la pleine opérationnalisation de cette force viendra appuyer les efforts que déploient de concert la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les forces nationales de sécurité maliennes et d'autres mécanismes en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Toutefois, pour que ces efforts soient couronnés de succès, les pays du G5 Sahel ont besoin d'un financement prévisible et durable à long terme de la part de la communauté des donateurs, ainsi que de l'assistance technique des États Membres. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport semestriel du Secrétaire général (S/2018/1006) concernant la nécessité de revoir les mesures d'appui et le mécanisme de financement. De leur côté, les États du G5 Sahel devront redoubler d'efforts pour rendre pleinement fonctionnelle la Force conjointe, améliorer son état de préparation opérationnelle et mettre en œuvre de manière durable le Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous nous félicitons de l'ouverture du Collège sahélien de sécurité et du Collège de défense du Sahel créés par le G5 Sahel, qui constitue un pas important vers le renforcement des capacités de la Force conjointe.

Une autre tâche importante consistera à garantir une complémentarité et une coordination plus étroites

entre la Force conjointe de G5 Sahel et toutes les forces de sécurité dans la région, notamment la MINUSMA, l'opération Barkhane et les divers cadres régionaux, en particulier le Processus de Nouakchott dirigé par l'Union africaine. La Force conjointe doit trouver sa place dans le cadre et la stratégie politiques et institutionnels élargis qui sont prévus pour la sous-région, ce qui exige une meilleure cohérence entre les pays du Sahel eux-mêmes. C'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé lors du sommet du G5 Sahel, tenu à Nouakchott en juillet dernier, en faveur d'une harmonisation entre le plan d'investissements prioritaires du G5 Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

Si l'on veut véritablement mettre fin à l'instabilité dans la région, les mesures antiterroristes doivent s'accompagner d'efforts de développement et s'attaquer aux causes profondes de cette instabilité ainsi que des conflits qui y sévissent. Ces problèmes peuvent être dans une certaine mesure résolus ou du moins minimisés en renforçant la gouvernance locale, en réduisant la pauvreté et les rivalités tribales, en fournissant des services de base et en créant davantage d'emplois. Atténuer les effets des changements climatiques doit également être une priorité. Mon pays a proposé une stratégie à trois volets pour résoudre les conflits régionaux, une stratégie qui consiste à renforcer le lien entre sécurité et développement, à adopter une approche régionale et à rationaliser le système des Nations Unies afin d'assurer l'unité de son action.

Une telle stratégie globale pourrait s'avérer un outil très efficace et durable pour faire face aux menaces communes auxquelles sont confrontés le Sahel et les pays de la région. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a été remaniée, et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, qui vient d'être lancé, constituent des bases solides pour cette approche globale et intégrée. Nous attendons également avec intérêt l'alignement de la stratégie intégrée des Nations Unies sur la Stratégie de l'Union africaine pour le Sahel. Nous espérons que des résultats concrets seront obtenus à cet égard lors de la prochaine réunion ministérielle de l'Union africaine sur la situation au Mali et au Sahel. Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Kazakhstan à aider les pays du Sahel à réaliser leur vision de paix, de progrès et de prospérité.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier les personnes qui ont fait un exposé au Conseil aujourd'hui.

Les défis auxquels est confrontée la région du Sahel sont toujours plus complexes. Le Royaume-Uni est préoccupé par l'incidence croissante du terrorisme, de la criminalité et de la violence intercommunautaire dans le centre du Mali. Nous partageons les inquiétudes du Secrétaire général au sujet de la propagation de l'insécurité et du terrorisme dans d'autres parties de la région, notamment dans l'est du Burkina Faso. De nombreux orateurs ont parlé aujourd'hui de l'importance non seulement de la sécurité – qui est certes essentielle – mais aussi du développement, du développement économique en général et de la fourniture des services nécessaires. Nous pouvons voir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'œuvre dans cette région. Il n'y a pas un élément unique qui assurerait le succès, ils sont tous nécessaires. Il y a des problèmes économiques et sociaux qui remontent à plusieurs décennies et qui sous-tendent l'instabilité au Sahel. Notre travail en matière de développement doit s'attaquer aux causes de longue date de cette instabilité, tout en mettant l'accent sur les droits individuels.

La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) doit lutter contre le terrorisme et créer les conditions qui permettront aux gouvernements et aux organisations internationales de fournir des services en toute sécurité. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) joue, bien évidemment, un rôle crucial pour aider les gouvernements à assurer ces conditions. Au Mali, en particulier, nous devons nous concentrer sur le processus de paix et renouveler notre engagement en sa faveur. Toutes ces composantes sont non seulement vitales individuellement mais aussi collectivement, et il incombe donc à tous ceux qui assument des rôles de direction, que ce soit à New York, à Nouakchott ou sur le terrain, de s'assurer que ces efforts soient harmonieux, échelonnés et efficaces. Il serait par ailleurs utile si le Conseil pouvait en savoir plus sur ces activités conjointes dans la pratique et en théorie.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/1006), il y a de nets progrès à saluer. Nous félicitons les dirigeants des États du G5 Sahel et leur personnel, qui continuent d'œuvrer à l'unité et à la coopération malgré des circonstances difficiles. Le Royaume-Uni juge particulièrement encourageants le déploiement réussi de contingents et la conduite de six opérations de la Force conjointe dans les zones frontalières; la pleine opérationnalisation des trois états-majors de secteur; et le lancement du Collège sahélien de sécurité et du Collège de défense du Sahel. Nous saluons

le courage et le dévouement de la Force conjointe du G5 qui, comme M. Lacroix l'a dit, est confrontée à une situation sécuritaire alarmante.

Nous nous félicitons également du point de la situation en ce qui concerne le Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le Royaume-Uni souligne qu'il importe de veiller à ce que les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel soient menées dans le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous saluons les mesures qui ont déjà prises pour garantir la mise en œuvre du Cadre réglementaire et appelons à la poursuite des efforts afin de l'intégrer et de le rendre opérationnel dans l'ensemble de la Force conjointe du G5 Sahel. La protection des civils et l'opérationnalisation de ce cadre sont essentielles pour maintenir l'appui et le consentement des populations que la Force conjointe est censée protéger.

Pour ce qui est de l'avenir, nous invitons le secrétariat permanent du G5 Sahel à arrêter le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. Cela permettra à la fois de démontrer l'unité de vues au sein de la Force et d'accroître la confiance des bailleurs de fonds. Nous appelons les pays du G5 Sahel à accélérer leurs efforts pour déployer le reste des contingents et à mettre en place la composante police dans son intégralité afin de lutter contre la menace transfrontière croissante à laquelle la région est confrontée. Je salue la franchise de M. Sidikou ce matin. Nous exhortons également vivement tous les partenaires à honorer dans les plus brefs délais les engagements financiers qu'ils ont pris en faveur de la Force conjointe afin qu'elle puisse fournir des résultats encore plus concrets aussi rapidement que possible. Le Royaume-Uni réitère son appui à la Force conjointe du G5 Sahel. À cette fin, le Royaume-Uni a contribué à hauteur de 15,5 % au dispositif d'appui de l'Union européenne (UE) en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous nous sommes engagés à verser 2 millions de livres d'aide bilatérale à la Force conjointe et nous avons déployé trois hélicoptères Chinook au Sahel pour appuyer l'opération Barkhane. À cela s'ajoutent environ 200 millions de dollars versés au Sahel sous forme d'aide humanitaire et au développement en 2018 et 2019.

Le Royaume-Uni salue la contribution des acteurs régionaux qui œuvrent à la stabilité au Sahel, notamment la MINUSMA, l'opération Barkhane et les missions de l'UE, et il appuie l'aide technique et la formation que

fournissent ces acteurs. Pour optimiser l'efficacité de ces diverses initiatives de stabilisation et éviter les doubles emplois, il est essentiel de renforcer la coordination, et nous saluons la manière dont l'UE gère le centre de coordination à ce jour, ainsi que son intention de le transférer au G5 Sahel lorsque celui-ci aura la capacité de l'accueillir. À cette fin, nous exhortons le G5 Sahel à accélérer la création du groupe de soutien qui servira de plateforme d'échange et de coordination avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

J'ai affirmé clairement que l'action militaire seule n'était pas la solution, et j'ai expliqué certaines des mesures prises par le Royaume-Uni à cette fin. Sur la base de ces considérations, nous accueillons avec satisfaction la recalibration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le lancement du Plan d'appui des Nations Unies. Cela constitue un cadre important en vue de remédier aux obstacles structurels au développement, à la paix et à la sécurité dans la région de façon plus intégrée, et aux problèmes qui, comme je l'ai déjà dit, touchent le Sahel depuis des décennies. Nous saluons également le rôle que continue de jouer la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation d'engagements et de partenariats entre le système des Nations Unies, les pays du Sahel et les autres partenaires internationaux et régionaux afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie intégrée.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue l'organisation de cette séance d'information sur l'évolution du processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Elle remercie pour la qualité de leurs exposés Messieurs Jean-Pierre Lacroix et Maman Sidikou, respectivement Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et Secrétaire permanent du G5 Sahel. J'adresse également les remerciements de ma délégation à S. E. M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, et à M. Pedro Serrano, Secrétaire général adjoint pour la politique de défense et de sécurité commune au sein du Service européen pour l'action extérieure, pour leurs exposés circonstanciés.

Ces exposés nous éclairent sur les progrès accomplis et les défis à relever en vue de la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Ces défis sont liés notamment à l'absence de ressources suffisantes et prévisibles, à l'insuffisance de personnel, ainsi qu'au manque de formations et d'équipements adaptés pour faire face à l'ampleur des menaces sécuritaires. Malgré ces difficultés, l'unité d'action du

Conseil et l'engagement constant des acteurs étatiques et institutionnels ont permis une mise en œuvre concertée et globalement satisfaisante des recommandations de la résolution 2391 (2017), relatives au soutien logistique et opérationnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe. À cet égard, la Côte d'Ivoire voudrait encourager tous les acteurs concernés, en particulier les États du G5 Sahel, à poursuivre leurs efforts en vue de la maturation de la Force conjointe.

Les progrès attendus pour la montée en puissance de la Force conjointe du G5 Sahel, bien qu'encourageants, restent, selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/1006), en deçà des attentes. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire exhorte les États du G5 Sahel à poursuivre le dialogue avec les partenaires internationaux afin de renforcer et de mieux coordonner les soutiens multiformes à l'opérationnalisation de la Force conjointe. Mon pays demeure persuadé que les capacités de déploiement rapide et la bonne connaissance de l'environnement socioculturel constituent des avantages comparatifs pour la Force conjointe dans la lutte contre l'expansion du terrorisme et la criminalité transfrontalière dans le Sahel.

La complexité des défis sécuritaires actuels au Sahel et dans la sous-région ouest-africaine requiert la mutualisation des moyens de lutte des États contre les groupes terroristes. Mon pays se réjouit par conséquent de l'appui logistique et opérationnel de la MINUSMA à la Force conjointe, tel que prescrit par la résolution 2391 (2017). Il s'agit là d'un bel exemple de coopération entre une opération des Nations Unies et une opération africaine de paix.

La Côte d'Ivoire réitère sa satisfaction pour la signature le 23 février de l'accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les pays du G5 Sahel. Elle exhorte donc l'ensemble des partenaires à donner suite aux promesses de financement afin de parachever le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe. Mon pays salue l'adoption par les États du G5 Sahel d'un cadre de conformité visant à garantir le respect scrupuleux des droits de l'homme par la Force conjointe. Sa mise en œuvre nécessite une sensibilisation renforcée des composantes militaires de la Force conjointe au respect des droits humains fondamentaux, ainsi que la prise de sanctions exemplaires contre les auteurs de violations des droits de l'homme.

Même si la Force conjointe atteignait sa pleine capacité opérationnelle, il est indéniable que son

efficacité resterait tributaire des efforts actuels visant à stabiliser l'environnement politique régional. La Force conjointe doit donc être une composante d'un projet politique qui va au-delà de l'approche sécuritaire pour s'inscrire dans un processus global de règlement durable des crises actuelles dans la région du Sahel. À cet égard, et dans le cadre de la recherche d'une solution politique à la crise malienne, ma délégation appelle à la mise en œuvre sans délai de l'Accord pour la paix et la réconciliation par toutes les parties signataires. En effet, le succès de cet accord constituerait une première étape pour le rétablissement de la paix et de la sécurité durables dans le Sahel.

En outre, les réponses sécuritaires portées par la Force conjointe doivent également être soutenues par des stratégies visant à éradiquer les facteurs de vulnérabilité régionale et à améliorer la résilience des États et des populations locales aux crises. Mon pays estime à cet effet qu'il convient de veiller à une convergence des politiques de sécurité et de développement en cours afin d'apporter des réponses pérennes aux crises multidimensionnelles auxquelles le Sahel est confronté. Il apprécie à cet égard le réajustement de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ainsi que le développement du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, résultats d'un examen des défis posés par la sécurité et le développement dans la région.

La Côte d'Ivoire apprécie les appuis financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur de la Force conjointe mais reste préoccupée par la viabilité financière à long terme de la Force conjointe au regard de l'ampleur des besoins exprimés et des retards constatés dans la mise à disposition des fonds promis. Mon pays estime qu'au regard de la dimension régionale et de l'ampleur des menaces actuelles, il est de la responsabilité de la communauté internationale de trouver des réponses urgentes au besoin de financements prévisibles et durables.

Les conséquences de l'insécurité et de l'instabilité, exacerbées par les agissements de nombreux groupes armés jihadistes et réseaux criminels transfrontaliers, vont bien au-delà de la région du Sahel. Elles constituent aujourd'hui un défi important pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, qui nous interpelle sur l'urgence de formuler des réponses coordonnées et pérennes afin d'apporter la stabilité et le développement aux populations du Sahel.

Pour clore mon propos, je voudrais réitérer toute l'appréciation de la Côte d'Ivoire aux États membres

du G5 Sahel pour les immenses sacrifices consentis en dépit de conjonctures nationales difficiles. Leur engagement constant dans un contexte où l'Afrique aspire à s'approprier sa sécurité collective est un exemple à soutenir. La Côte d'Ivoire se tiendra constamment à leurs côtés dans le cadre des efforts collectifs déployés par la communauté internationale.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), M. Maman Sidikou, le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, et le Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises au sein du Service européen pour l'action extérieure, M. Pedro Serrano, de leurs exposés respectifs et des mises à jour qu'ils nous ont fournies sur la situation dans le Sahel et sur les activités du G5 Sahel.

Nous sommes tout à fait conscients que le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans le nord du Mali et dans les pays du G5 Sahel restent des défis considérables. En l'absence de structures étatiques viables, il est très difficile de promouvoir la paix et la réconciliation dans toute la région et de mener des réformes institutionnelles essentielles, notamment la réforme du secteur de la sécurité et celle du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Mali.

Les menaces et les attaques fréquentes de ces derniers mois contre les forces de sécurité et autres agents des institutions de l'État, ainsi que la destruction de services publics, doivent être prises très au sérieux. Nous sommes d'accord avec le rapport du Secrétaire général (S/2018/1006), qui indique que les nombreux attentats terroristes récemment perpétrés montrent clairement la présence croissante de groupes terroristes dans la région, notamment le long de la frontière entre la Libye et le Tchad, qui tirent profit du vide sécuritaire non couvert par les opérations des forces internationales ou des forces armées des États membres du G5 Sahel. Cette situation appelle une coordination accrue et un travail de dissuasion de la part de la Force conjointe du G5 Sahel et des armées et agents de sécurité de chaque État de la région.

Les efforts concertés déployés par les États membres du G5 Sahel, ainsi que leur engagement, qui a été renouvelé au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale par la promesse faite par les États Membres de rendre la Force conjointe pleinement opérationnelle, méritent toute notre reconnaissance.

Si les pays de la région sont assurés d'un financement prévisible et sont dotés d'équipements adéquats, nous ne voyons aucune raison pour que cette opérationnalisation se ne concrétise pas.

Durant la manifestation de haut niveau sur le Mali et le Sahel susmentionnée, les représentants de pays donateurs se sont déclarés prêts à soutenir la Force conjointe et ont demandé instamment aux États membres du G5 Sahel d'accélérer les efforts de constitution des forces. Il importe toutefois que la communauté internationale, y compris le Conseil, prenne des mesures concrètes, comme l'ont demandé le Président malien Ibrahim Keita et d'autres représentants de la région, pour placer le mandat de la Force conjointe sous le Chapitre VII de la Charte, de sorte à lui garantir un appui et un financement. Les difficultés liées à la géographie rencontrées par les opérations militaires dans le désert du Sahel et l'immensité du terrain font qu'il est impératif de renforcer les capacités de la Force conjointe par un appui international solide.

Nous appuyons le travail mené par l'Union africaine pour faire rapport sur les activités de la Force conjointe, en mettant l'accent sur les progrès réalisés pour la rendre opérationnelle, l'appui international dont elle bénéficie, l'application de l'accord technique, les difficultés qu'elle a rencontrées, ainsi que le respect par les pays du G5 Sahel des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans ce contexte, nous appuyons sans réserve les efforts déployés par le G5 Sahel pour restructurer son secrétariat afin de répondre à ses besoins opérationnels.

Bien que l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et la présence d'autres forces internationales contribuent au règlement du problème de la sécurité au Sahel, les partenariats sur les questions relatives au développement socioéconomique, et en particulier à la mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires, doivent être une préoccupation majeure pour assurer un développement durable dans la région. À cet égard, la coopération des organismes des Nations Unies, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, est effectivement indispensable. Nous espérons que les résultats du débat annuel de la Commission de consolidation de la paix du 12 novembre

contribueront à mobiliser un appui en faveur du G5 Sahel et de l'ensemble de la région.

Bien que les gouvernements de la région ne lésinent pas sur les efforts, la situation humanitaire au Sahel reste très précaire et pourrait continuer de s'aggraver en raison de l'intensification des conflits et des problèmes liés aux changements climatiques. Nous souhaitons apporter notre appui au programme d'urgence et de réhabilitation des infrastructures locales des zones frontalières des pays de la région du Sahel. À cet égard, il importe que l'accès aux services de base et aux possibilités d'emploi dans les zones frontalières soit amélioré dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi tous les intervenants de ce matin.

Je tiens tout d'abord à féliciter les pays de la région de leurs efforts très précieux en faveur de la paix et de la sécurité au Sahel. Nous sommes conscients que ces efforts sont déployés dans des circonstances très difficiles, et je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances pour les pertes en vies humaines souffertes par les forces de sécurité et les civils. Nous partageons la vive préoccupation que suscite la détérioration des conditions de sécurité dans la région. Nous sommes particulièrement inquiets de la situation dans le centre du Mali et de la propagation de la violence au Burkina Faso et au Niger. Le nombre élevé de victimes civiles et les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont alarmants. Je pense que nos intervenants ont souligné à juste titre les conséquences de cette situation sur la population, en particulier sur les jeunes, de la région.

En conséquence, nous nous félicitons de la détermination du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) à déployer des efforts concertés pour relever les défis en matière de sécurité. Nous sommes encouragés par les mesures prises jusqu'à présent pour rendre opérationnelle la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que par le vaste appui fourni par les partenaires, notamment l'Union européenne. Notre expérience au Conseil de sécurité nous a appris que les efforts et la coopération au niveau régional donnent une impulsion énorme à tous les efforts de paix des Nations Unies.

Il est maintenant crucial de mettre rapidement en œuvre les éléments restants de la résolution 2391 (2017). Créer les conditions nécessaires au déploiement des

troupes subsistantes et à la mise en place sans délai de la composante Police de la Force conjointe doit être une priorité. Pour assurer le plein fonctionnement et la pleine crédibilité de la Force, l'autorité sur les bataillons doit être transférée au commandement de la Force. Comme d'autres l'ont dit ce matin, une nouvelle date limite de réalisation de la pleine capacité opérationnelle doit être définie prochainement. Il importe tout autant de préciser et de développer le concept stratégique des opérations de la Force conjointe. La clarification de l'état final souhaité de la Force conjointe permettrait de témoigner d'un objectif commun et de stimuler la confiance des donateurs.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/1006), le respect des droits de la personne et du droit international humanitaire sera un facteur déterminant du succès de la Force conjointe. Il est impératif que les violations présumées des droits de l'homme, notamment celles liées aux opérations de la Force conjointe, soient prévenues et fassent l'objet d'enquêtes. Les auteurs doivent rendre des comptes.

Nous apprécions à leur juste valeur les initiatives visant à renforcer la confiance entre les populations et les forces de sécurité des pays du G5 Sahel. Nous jugeons encourageante la poursuite des travaux sur la mise en place d'un solide cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'appui opérationnel et logistique apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe est important. Dans le même temps, nous continuons de souligner que cet appui ne doit pas remettre en question la capacité de la MINUSMA de s'acquitter de son mandat et de poursuivre ses priorités stratégiques au Mali.

Au fur et à mesure que nous avançons, les options pour un appui accru de l'ONU doivent être sérieusement examinées. Un financement prévisible et fiable est essentiel pour que la Force conjointe soit en mesure de planifier ses opérations et de les mener de manière efficace et durable. Pour ce faire, il est impératif que la Force réponde aux normes en vigueur et soit à la hauteur des attentes.

La mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali demeure essentielle. Pour parvenir à la stabilité à long terme et pérenniser la paix dans la région, il faut également adopter une approche globale et inclusive. La Force conjointe doit s'inscrire dans un cadre politique et institutionnel

plus large, comme l'a également souligné le Secrétaire général. Nous nous félicitons de la création du groupe de soutien de la Force conjointe, mais signalons que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer son orientation stratégique. Cela doit être mené à bien en coordination étroite avec les structures et organisations régionales.

Une paix et une stabilité durables requièrent un panachage de mesures de sécurité et de développement. À cet égard, nous nous félicitons des efforts conjoints des acteurs régionaux, de l'Union africaine et de l'Union européenne avec la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Ce plan fournit maintenant une possibilité de choix pour un appui international plus cohérent et mieux coordonné. La prochaine conférence de coordination des donateurs en décembre, qui débattera du programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, sera importante. Nous notons la très bonne observation du Secrétaire permanent, M. Sidikou, à savoir que les annonces de contribution doivent se traduire en un financement effectif.

Plus tôt cette semaine, la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix s'est également concentrée sur le Sahel et sur la séance conjointe de la Commission et du Conseil économique et social sur les changements climatiques. Un ferme appui a été accordé aux priorités recensées dans la stratégie intégrée des Nations Unies, notamment le fait de se concentrer sur la croissance économique, la gouvernance et les changements climatiques. L'importance des jeunes et de l'accroissement de la participation des femmes a également été soulignée. Il importe que la Commission maintienne son engagement afin de mobiliser l'appui, de maintenir l'attention internationale et de coordonner les efforts. La Commission demeure une instance d'exception pour rassembler les acteurs, susciter une compréhension globale du lien entre la sécurité et le développement et accompagner sur le plan politique les pays et les régions en transition.

En juillet, la Vice-Secrétaire générale et la Ministre suédoise des affaires étrangères se sont rendues dans les pays de la région du Sahel. Nous avons ensuite organisé une séance de haut niveau du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8306). Les conclusions de cette visite et de cette séance, telles que reprises dans la Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/PRST/2018/16),

soulignent l'importance du renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

La Suède reste attachée à soutenir le Mali et le Sahel dans leurs efforts de renforcement de la sécurité et du développement et de consolidation d'une paix durable. En plus de notre contribution importante de militaires à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, notre engagement considérable comprend l'appui fourni par l'intermédiaire de l'Union européenne, ainsi que la coopération bilatérale et régionale au service du développement et l'aide humanitaire. Un soutien international ferme, un Conseil de sécurité uni et une coopération régionale efficace par le truchement du G5 Sahel continueront d'être des éléments clefs pour l'évolution future de la région du Sahel vers la paix et la stabilité.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel, M. Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, ainsi que M. Serrano, Secrétaire général adjoint à la politique de sécurité et de défense commune, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Les nombreux défis auxquels sont confrontés actuellement les populations et les pays du Sahel sont indéniables. Nous sommes préoccupés par la recrudescence de la violence intercommunautaire et de l'insécurité le long des frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger et par la persistance d'activités terroristes et criminelles dans l'ensemble de la région. Comme nombre d'orateurs l'ont dit aujourd'hui, ce n'est que grâce à la bonne gouvernance axée sur la lutte contre les causes profondes de l'instabilité, conjuguée à la création de perspectives, au respect des droits de l'homme et à la sécurité, que la région pourra régler les difficultés et vaincre les menaces qu'elle affronte.

Les États-Unis se félicitent de l'initiative prise par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de créer et d'opérationnaliser la Force conjointe du G5 Sahel pour lutter contre les menaces du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Nous saisissons cette occasion pour saluer les sacrifices des soldats des États membres du G5 et de leurs familles et aussi pour honorer les civils tués du fait de la violence et de l'insécurité dans la région.

Les États-Unis soutiennent fermement la Force conjointe du G5 Sahel et ses efforts d'instauration d'une sécurité durable. Nous pensons que l'appui bilatéral reste le choix le plus efficace. Nous continuons de travailler en étroite coopération avec tous les partenaires pour coordonner nos contributions de matériel, de formation et de conseils techniques, qui font cruellement défaut. Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont presque doublé leur aide aux États membres du G5 Sahel, qui est passée de 60 millions de dollars à environ 111 millions, en particulier pour combler des lacunes de capacités prioritaires de la Force conjointe. Ce montant ne constitue qu'une partie de l'assistance plus large en matière de sécurité que les États-Unis fournissent de longue date aux États membres du G5, avec un montant total de plus d'un milliard de dollars de soutien fourni par les États-Unis depuis 2012 à leurs institutions et à leurs capacités de combat.

Nous saluons l'appui continu de la communauté internationale et le développement et l'opérationnalisation réussie de la Force conjointe, en particulier le soutien de l'Union européenne (UE) à la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme établi pour la Force conjointe, et la poursuite des missions de formation de l'UE. Nous nous félicitons de la collaboration entre le G5 Sahel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en vue de la poursuite de l'établissement d'un cadre réglementaire de contrôle. Le professionnalisme de la Force conjointe et son respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire seront cruciaux pour son succès à long terme. Nous saluons aussi le rôle essentiel joué de longue date par la France en tant que partenaire des pays sahéliens pour la sécurité par l'intermédiaire de son opération Barkhane, ainsi que les nombreux sacrifices consentis par les hommes et les femmes de cette mission pour vaincre les menaces persistantes de l'extrémisme violent. Nous nous félicitons également du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, notamment le personnel de la MINUSMA, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et d'autres encore, qui œuvrent avec diligence pour relever les défis de l'insécurité politique dans l'ensemble de la région.

Les États-Unis espèrent qu'il y aura une application effective de l'accord technique entre le G5 Sahel, l'ONU et l'UE demandé dans la résolution 2391 (2017), qui permet à la MINUSMA d'être remboursée pour l'appui

logistique fourni à la Force sur le territoire malien. Comme l'Ambassadrice Haley l'a déclaré il y a un an (voir S/PV.8080), nous pensons que c'est la pleine portée de tout rôle d'appui que l'ONU doit jouer en dehors de la coordination continue et de l'assistance technique à titre volontaire. Toutefois, l'accord technique reste une façon pour la MINUSMA d'apporter une aide à une étape critique. Nous encourageons les donateurs à soutenir le fonds d'affectation spéciale pour le remboursement de la MINUSMA afin de satisfaire des besoins pressants du génie, tels que les plans concernant les camps, qui ont été proposés par la Mission et qui attendent encore l'approbation du G5 Sahel.

Quant à une question connexe mais distincte, nous ne pensons pas qu'une autorisation au titre du Chapitre VII de la Charte soit nécessaire pour l'accomplissement de la mission de la Force conjointe, puisque les pays du G5 Sahel ont déjà des accords en place pour des opérations militaires sur leurs territoires respectifs.

Comme d'autres l'ont reconnu, les interventions sécuritaires ne résoudre pas à elles seules tous les problèmes. En conséquence, les États-Unis poursuivent leurs partenariats multisectoriels avec les Gouvernements et les sociétés des pays du G5 Sahel afin de renforcer la stabilité et la sécurité au moyen de l'assistance des États-Unis dans les domaines humanitaire, de la santé, de l'agriculture, de la gouvernance et du développement. Pendant leur exercice budgétaire 2017, les États-Unis ont fourni plus de 460 millions de dollars à des programmes d'aide humanitaire et de développement dans ces pays. Comme nous l'avons déclaré précédemment, notre soutien vise à compléter la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le partenariat créatif envisagé dans son plan d'appui.

Au centre de la région, avec ses propres difficultés singulières en matière de politique et de sécurité, se trouve le Mali, ainsi que son accord de paix. Nous demandons encore une fois aux parties à cet accord et aux parties au nouveau Pacte pour la paix au Mali de réaliser de véritables progrès au cours des prochains mois, sachant à quel point leur succès sur la feuille de route sera crucial. À l'avenir, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas accepter l'absence de coordination et de communication entre les parties que nous avons constatée dans le passé, notamment, par exemple, les désaccords qui ont conduit à l'échec à Gao, la semaine dernière, de la cérémonie d'ouverture pour l'accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les parties doivent régler avec célérité les questions en suspens et appliquer

rapidement les dispositions essentielles énoncées dans la résolution 2423 (2018). Les enjeux sont trop élevés, aussi bien pour la population malienne que pour la région. Le Conseil de sécurité doit se réserver le droit d'utiliser tous les outils à sa disposition, y compris des sanctions, contre les fauteurs de troubles qui entravent la mise en œuvre de l'accord.

Les États-Unis continueront de travailler avec le G5 Sahel et ses partenaires pour veiller à ce que notre appui bilatéral soit approprié et efficace. Nous encourageons également tous les donateurs à décaisser les ressources annoncées en février dernier à Bruxelles en faveur de la Force conjointe. Grâce à notre coordination efficace avec les acteurs en matière de sécurité et de développement dans la région, au leadership de l'Union africaine et à celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour régler les différends régionaux et locaux, de véritables améliorations de la sécurité peuvent être réalisées. La viabilité de ces améliorations dépendra des progrès des États membres du G5 Sahel vers la gouvernance effective, la création d'accès à des perspectives, le respect des droits de l'homme, l'application du principe de responsabilité et l'inclusion. L'expansion des rôles des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans la prise de décisions sera également cruciale. Ensemble, ces mesures peuvent contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables et libérer le potentiel de cette région vitale et de sa population.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons nous féliciter de la convocation de la présente séance et des exposés importants de M. Jean-Pierre Lacroix, M. Maman Sidikou, M. Pierre Buyoya et M. Pedro Serrano.

Le Pérou suit avec préoccupation la situation humanitaire délicate et la détérioration continue de la sécurité dans la sous-région du Sahel, malgré l'action courageuse des pays membres de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous devons déplorer la propagation de l'extrémisme violent et condamner la persistance des attentats terroristes. Nous souhaitons souligner la nécessité de redoubler d'efforts dans trois domaines qui, selon nous, sont fondamentaux pour stabiliser la région et consolider une paix durable.

Premièrement, le domaine de la sécurité. La Force conjointe est appelée à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, deux phénomènes qui se renforcent mutuellement. À cette fin, elle doit disposer

d'un équipement adéquat et renforcer sa capacité opérationnelle par le déploiement intégral de ses composantes militaire et Police. Cela suppose à son tour qu'un financement prévisible et durable soit disponible, ainsi qu'une coopération technique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Dans ce sens, nous soulignons qu'il importe que les pays du G5 Sahel continuent de travailler dans le cadre du concept stratégique des opérations de la Force conjointe et dans le respect des droits de l'homme, afin de renforcer la confiance et l'appui de la communauté internationale.

Deuxièmement, s'agissant du volet politique, nous estimons que l'organisation d'élections pacifiques au Mali et en Mauritanie doit permettre de renforcer les institutions et la gouvernance dans ces pays, ce qui devrait se traduire par une action plus légitime et plus efficace en faveur de la stabilité et du progrès de la sous-région. À cet égard, nous espérons que la récente signature du Pacte pour la paix au Mali, conformément aux dispositions de la résolution 2423 (2018), permettra de revitaliser et d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Troisièmement, sur le plan du développement durable, plusieurs orateurs ont souligné ce matin que l'instauration d'une paix durable au Sahel va au-delà de l'intervention militaire. Il est nécessaire de se doter d'une approche multidimensionnelle qui s'attaque aux causes profondes du conflit. Cela signifie, entre autres mesures, qu'il faut mettre en place et renforcer les capacités et institutions requises pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, lutter contre les effets négatifs des changements climatiques, fournir des services de base et encourager une croissance économique soutenue, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous tenons à insister sur l'importance de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et d'améliorer l'accès aux possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Les femmes et les jeunes sont appelés à jouer un rôle central dans la construction d'un avenir meilleur pour leurs sociétés.

Nous souhaitons enfin souligner qu'il faut que les divers efforts, initiatives et mécanismes déployés sur le terrain maintiennent une cohérence politique et opérationnelle qui reflète et prenne en considération les besoins et les priorités du G5 Sahel, ainsi que les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le G5 Sahel est un exemple clair du potentiel

que recèlent les pays africains et de leur volonté de promouvoir la paix et la sécurité sur leur continent, et ils méritent un appui résolu de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil. À cette fin, nous soulignons que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui pour le Sahel offrent un cadre global pour renforcer la gouvernance, la sécurité et le développement dans la région. Par conséquent, toutes les initiatives devraient être lancées sur cette base.

Le Pérou continuera d'appuyer les efforts déployés par les pays du G5 Sahel, la MINUSMA, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que d'autres organismes du système des Nations Unies et acteurs déterminés à instaurer une paix durable au Sahel.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les intervenants pour la qualité de leurs remarques. Elles donnent une image claire de la coopération nouée par l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne avec le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), une coopération qui est clef dans la situation actuelle.

Je voudrais aborder trois points : premièrement, je soulignerai les préoccupations au sujet de l'évolution du contexte sécuritaire; deuxièmement, j'évoquerai l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, et troisièmement, je m'arrêterai sur le lien entre sécurité et développement au Sahel.

Tout d'abord mon premier point, la situation en matière de sécurité. Le Royaume des Pays-Bas s'inquiète de rapports faisant état de l'élargissement de la coopération entre réseaux terroristes au Sahel. En conséquence, de nouvelles régions sont menacées, notamment le nord et l'est du Burkina Faso. Cette extension va même au-delà du Sahel. En outre, la montée de la violence intercommunautaire vient accroître la complexité de la situation. C'est manifeste au centre du Mali, comme le Conseil en a été plusieurs fois informé cette année. L'évolution des menaces appelle l'évolution des réponses. L'émergence de conflits locaux violents exige une connaissance approfondie des dynamiques locales. Et les défis régionaux appellent une approche régionale et une coopération régionale. Par conséquent, il importe que le Conseil discute aujourd'hui de son soutien à la Force conjointe du G5 Sahel.

Cela m'amène à mon deuxième point : l'opérationnalisation de la Force conjointe. Les résultats obtenus ces derniers mois par les membres du G5 Sahel forcent l'admiration, d'autant qu'ils ont dû surmonter de sérieux problèmes, notamment l'attaque de leur quartier général à Sévaré. Nous saluons le leadership de la présidence nigérienne à cet égard. Le temps est venu d'intensifier les efforts pour poursuivre la mise en œuvre de la Force conjointe. Nous préconisons en particulier l'opérationnalisation de sa composante Police et sa coopération avec les chaînes pénales nationales. Nous saluons les récentes avancées dans la mise en œuvre du Cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La prévention des violations des droits de l'homme exige une attention et un engagement constants, et il importe que les membres du G5 Sahel se l'approprient pleinement. Les partenaires bilatéraux et régionaux envisagent d'augmenter leur appui à la Force conjointe. Nous réaffirmons que les ressources ne sont pas les seuls besoins. La capacité d'absorption de la Force ainsi que la coordination du soutien et des demandes sont aussi des facteurs à prendre en compte. Il demeure par conséquent capital de renforcer les capacités des forces armées nationales.

J'en viens à présent à mon troisième point, le lien entre sécurité et développement. Cette semaine, nous avons organisé une discussion avec M. Sidikou, les ambassadeurs des pays du G5 Sahel et les membres du Conseil intéressés, sur la prévention de l'extrémisme violent au Sahel. Je suis heureux de voir que les ambassadeurs des pays du G5 Sahel sont présents aujourd'hui parmi nous. Au cours de cette réunion, il est devenu très clair que tous les partenaires au Sahel poursuivent le même objectif : la paix et la stabilité régionales. Les efforts déployés en matière de sécurité par la Force conjointe, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres acteurs, y compris les missions de l'Union européenne, n'y suffiront pas. Il faut aussi s'investir davantage dans la prévention des conflits. Pour prévenir l'extrémisme violent, nous devons agir contre les causes profondes du conflit. Parmi ces causes figurent les changements climatiques, qui entraînent pénurie d'eau et désertification et, de ce fait, l'insécurité alimentaire et une concurrence entre agriculteurs et éleveurs.

La persistance des inégalités et la discrimination à l'encontre d'une région ou d'une communauté sont également source de conflit. Il faut en outre s'intéresser

à un élément déclencheur que le Programme des Nations Unies pour le développement a pointé du doigt dans son rapport intitulé *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique*, à savoir l'usage disproportionné de la violence par l'État.

C'est pourquoi la réussite de l'action au Sahel dépend d'éléments clefs tels que l'accroissement de la confiance des populations locales, la responsabilité, le respect des droits de l'homme, la solidité de la coopération entre la Force conjointe et les systèmes judiciaires nationaux renforcés, et la complémentarité des efforts de développement et de sécurité.

Pour conclure, j'aimerais souligner l'importance du rôle de la Force conjointe du G5 Sahel pour faire du Sahel une région plus stable et plus sûre. C'est exactement le modèle d'appropriation régionale dont nous avons besoin pour maintenir la sécurité et la paix internationales. La conférence des donateurs du G5 Sahel pour les initiatives de développement, prévue le 6 décembre prochain, sera un jalon important. Il faut en particulier investir dans les zones frontalières fragiles.

Le Royaume des Pays-Bas demeure un partenaire engagé auprès des pays du Sahel sur les terrains de la sécurité, de la diplomatie et du développement. Comme l'a déclaré notre ministre des affaires étrangères, Stef Blok, lors de sa récente visite au Niger, nous comptons accroître notre présence diplomatique et notre soutien à la région. En tant que partenaires internationaux, nous devons adopter une attitude à la fois ferme et modeste, en respectant le leadership et l'appropriation des pays du G5 Sahel.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole, ainsi que votre délégation pour la convocation de cette séance, qui nous permet une fois de plus d'insister sur la nécessité d'agir contre l'extrémisme et ses conséquences dans la région sahélo-saharienne. Nous souhaitons la bienvenue et exprimons notre gratitude à M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Maman Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel); M. Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; et M. Pedro Serrano, Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises du Service européen pour l'action extérieure.

Nous traversons un moment crucial et critique de notre lutte contre le terrorisme, la criminalité et – je dirais même – les mercenaires dans la région du Sahel. La mobilité croissante et la sophistication des groupes armés terroristes opérant dans la région sont devenues une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales. La République de Guinée équatoriale suit de très près l'évolution de la situation et est préoccupée par la montée de l'extrémisme dans le Sahel. Les récentes attaques asymétriques et transfrontières contre les forces de défense et de sécurité locales, d'une part, et contre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, son personnel et ses installations, d'autre part, soulignent la nécessité d'agir rapidement pour mettre un terme au terrorisme croissant. À cette fin, la réponse de la communauté internationale doit consister en la promotion constante et la mise en œuvre d'initiatives communes, comme l'a réitéré le Haut-Représentant Buyoya, en privilégiant des approches multisectorielles et multipartites. À cet égard, un partenariat militaire conjoint pour la coopération transfrontière est un bon exemple qui doit servir pour répondre aux multiples menaces qui pèsent sur la sécurité de la région.

Parallèlement à ces efforts conjoints, il est indispensable de garantir un financement et un appui continu pour assurer la pleine capacité opérationnelle de la Force conjointe. Nous sommes fermement convaincus que les besoins de la Force conjointe seraient largement satisfaits si les annonces de contribution formulées étaient honorées. Des fonds sont nécessaires pour former les soldats, uniformiser les armées des cinq États, acquérir des installations et du matériel de sécurité optimaux, construire et renforcer les bases opérationnelles et répondre à tout autre besoin de lutte contre le terrorisme et de prévention des attentats. Nous nous félicitons également de l'engagement pris par les contributeurs et donateurs et nous lançons un appel urgent à l'accélération de la création d'un fonds d'affectation spéciale conformément aux dispositions du Sommet extraordinaire des chefs d'État des pays du G5 Sahel qui s'est tenu en marge du 31^e Sommet de l'Union africaine, le 2 juillet à Nouakchott, en Mauritanie.

Comme vient de l'annoncer le Secrétaire permanent du G5 Sahel, les cinq États ont décidé de financer la Force conjointe à partir de l'année prochaine et de la doter d'un budget annuel de 13 millions de dollars, ce que nous saluons. Toutefois, nous devons être conscients de la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les pays du Sahel et de la possibilité que cette décision puisse avoir des incidences sur d'autres

priorités en matière de développement, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui justifie la nécessité de combiner les synergies en faveur d'un financement durable.

Il convient de souligner l'étroite collaboration entre le G5 Sahel et des partenaires tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Les missions d'évaluation conjointes tenues entre juillet et octobre par le Secrétariat permanent et l'ONUDC créeront sans aucun doute un cadre juridique pour la mise en place de la composante police afin de veiller à ce que la Force conjointe puisse adéquatement remplir sa mission de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée en garantissant un suivi judiciaire transparent. En outre, nous nous félicitons du partenariat stratégique avec INTERPOL, qui est crucial pour le partage de l'information et pour l'utilisation d'une base de données permettant de consigner les informations sur les enquêtes de la Force conjointe.

Comme le soulignent la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, nous ne devons pas oublier que les considérations politiques et relatives à la sécurité sont inextricablement liées aux questions humanitaires et de développement si nous voulons réussir à consolider et à pérenniser la paix dans la région du Sahel. Les initiatives régionales de développement – comme la signature, le 30 octobre à Niamey, entre le Secrétariat permanent du G5 Sahel et l'Alliance pour le Sahel d'un protocole de partenariat qui mette en place un cadre de coopération et des modalités opérationnelles pour la mise en œuvre de projets conjoints de manière rapide et flexible; le plan d'intervention d'urgence pour le Sahel du Gouvernement burkinabé, qui prévoit des investissements dans l'infrastructure, l'énergie et les services publics; le lancement officiel du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion socioéconomique des ex-combattants dans les structures de l'État au Mali; et les projets d'électrification dans des villes maliennes comme Ménaka – sont autant de mesures qui vont dans la bonne direction.

L'extrémisme au Sahel se propage. C'est un fait. Cette propagation, qui menace non seulement la région de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi l'Afrique centrale, où se situe la Guinée équatoriale, est le résultat de la situation actuelle en Libye. Nous ne devons pas l'oublier. Le principal problème n'est pas l'apparition ici et là de

groupes armés locaux qui sont contrôlés à distance par les récents mouvements jihadistes en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, dans les pays du Golfe, en Afghanistan ou ailleurs. Le problème est l'extraordinaire facilité avec laquelle les groupes terroristes sont capables de pénétrer de nouveaux territoires, provoquant des conflits entre les différentes communautés ethnoculturelles sur l'accès aux ressources. Il convient de noter que, du fait de cette situation, la République de Guinée équatoriale a été victime, en décembre 2017, d'une tentative de déstabilisation orchestrée par des mercenaires originaires de pays de la sous-région. Cet incident souligne sans aucun doute la nécessité pour les États d'Afrique centrale de se joindre aux efforts internationaux en apportant un appui spécifique et significatif à nos frères du Sahel. Lors du sommet bipartite qui s'est tenu à Lomé le 30 juillet, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont fait part de leur désir de solidarité entre les communautés, ce qui devrait donc être mis en œuvre sans plus tarder au moyen d'un appui logistique et financier, ou par le biais des services de renseignement des différents États, dans la lutte contre le terrorisme et les mercenaires sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

Par ailleurs, nous espérons que la prochaine conférence de coordination des donateurs et partenaires du G5 Sahel permettra d'adopter des mécanismes concrets de financement du programme d'investissements prioritaires afin de traduire en action les efforts des États membres concernés pour garantir la sécurité des populations et des biens nécessaires au développement durable.

Pour terminer, je tiens à rappeler ce qu'a dit le Président sénégalais à Paris, en marge de la célébration du centenaire de l'armistice de 1918 :

« La question sahélienne exige un effort concerté d'une force et d'une portée égales à celles de la Syrie pour combattre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. »

Enfin, la Guinée équatoriale appuie la proposition de la délégation française de faire une déclaration à la presse sur les travaux de cette séance.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je remercie M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Sidikou, Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel

(G5 Sahel); M. Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel; et M. Serrano, Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réponse aux crises du Service européen pour l'action extérieure, de leurs exposés précieux et instructifs.

Je voudrais aborder deux questions dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui : premièrement, la sécurité et, deuxièmement, le développement.

Premièrement, en ce qui concerne la sécurité, la détérioration de la situation sécuritaire dans le Sahel et la multiplication des attaques terroristes dans toute la région, y compris l'attaque contre le quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel en juin, sont très inquiétantes et constituent de graves défis. La multiplication des attaques contre les forces militaires au Mali et dans les pays voisins a contribué à une détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment pour les populations civiles. Nous devons régler cette question le plus rapidement possible. Nous espérons que le Gouvernement malien pourra mener à bien les enquêtes sur les meurtres de civils commis en mai.

Nous invitons la Force conjointe à faire appel au savoir-faire de l'ONU pour renforcer ses capacités en matière de droits de l'homme. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, les organismes des Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine de leurs efforts en ce sens.

En ce qui concerne la Force conjointe, nous saluons l'engagement pris par les cinq pays d'avancer dans la mise en œuvre de ses activités, en particulier aux niveaux organisationnel, logistique et opérationnel, afin qu'elle puisse combattre les groupes terroristes au Sahel. Nous attendons avec intérêt sa pleine opérationnalisation. Les difficultés financières, sécuritaires et logistiques auxquelles sont confrontés les cinq pays sont autant d'obstacles qui les empêchent de s'acquitter de leurs responsabilités. Ce n'est que grâce à un financement durable, comme l'a demandé la Force lors de la réunion de haut niveau tenue en marge de l'Assemblée générale en septembre et comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/1006), que la Force sera en mesure de relever les graves défis qui menacent la sécurité et la stabilité dans la région.

Nous ne pouvons pas discuter des défis au Sahel sans évoquer la situation politique au Mali. Comme le

Conseil l'a entendu le mois dernier (voir S/PV.8376), des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Nous avons vu des signes positifs avec l'engagement renouvelé de toutes les parties prenantes dans le pays à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Gouvernement malien a intensifié ses efforts pour renforcer son autorité dans les zones contrôlées par les groupes terroristes, après que ces groupes étaient parvenus à étendre leurs zones d'opérations aux pays voisins. Le Gouvernement s'est également efforcé d'assurer l'ordre et la justice pour les citoyens dans ces régions. La Force conjointe a un rôle important à jouer dans l'instauration d'un climat de confiance avec les communautés qui étaient sous le contrôle de groupes terroristes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le développement, la stabilité dans la région exige un développement qui soit durable. Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel y contribuera. Nous nous félicitons de la décision prise par la Commission de consolidation de la paix à sa session annuelle de se concentrer sur le développement au Sahel. Comme l'a déclaré la Vice-Secrétaire générale lors de cette session, la région dispose d'un potentiel et de ressources naturelles considérables, mais souffre d'un manque de ressources financières et humaines. Nous pensons que le développement joue un rôle central dans la prévention des conflits. C'est pourquoi le Koweït soutient la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et a coopéré étroitement avec tous les pays du Sahel pour appuyer divers projets de développement. Le Koweït a également fourni près de 150 millions de dollars au cours des trois dernières années par l'intermédiaire du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes.

Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération entre les pays de la région, l'ONU, l'Union africaine et toutes les parties prenantes internationales dans la région afin de renforcer les capacités dans les domaines de la gouvernance, de la police et de la participation des femmes et des jeunes. Ce sont là autant d'éléments qui ont des répercussions directes sur le développement et la stabilité et qui contribueront à instaurer la confiance entre la Force conjointe et la population et à créer l'environnement nécessaire pour appuyer la Force dans sa lutte contre le terrorisme. Mon pays félicite le G5 Sahel des efforts qu'il déploie à cette fin dans le cadre du Programme d'investissements prioritaires.

Pour terminer, je réaffirme notre appui à la Force conjointe, qui aura besoin du soutien de l'ONU et de la communauté internationale pour atteindre ses objectifs et enrayer la propagation des menaces dans la région. La Force peut également jouer un rôle important pour assurer le développement du Sahel. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les membres du Conseil de sécurité pour aborder les prochaines étapes de cette force. À cet égard, nous appuyons la déclaration à la presse proposée par la délégation française.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les orateurs d'aujourd'hui de leurs exposés très instructifs et très utiles sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et l'évolution récente de la situation dans la région.

La Pologne se félicite de l'engagement et de la détermination des pays du G5 Sahel à surmonter les nombreux défis auxquels ils sont confrontés pour rendre opérationnelle la Force conjointe. Les informations selon lesquelles les opérations de la Force conjointe reprendront en décembre 2018 sont encourageantes et adressent à ses adversaires un signal fort de sa ténacité.

Le caractère transfrontière des menaces dans la région du Sahel exige des réponses transnationales. Nous nous félicitons du rôle encore plus important joué par les organisations régionales dans l'amélioration de la coopération effective entre les pays du Sahel. Nous saluons l'adoption de la stratégie régionale et la poursuite des travaux concernant les stratégies sous-régionales. Toutefois, il reste beaucoup à faire, et les obstacles à surmonter sont multiples et complexes. C'est pourquoi nous invitons les pays du G5 Sahel à accélérer leurs efforts afin de déployer le reste des contingents et d'achever de mettre en place la composante Police.

Il est également urgent que l'opérationnalisation de la Force s'accompagne d'une mise en œuvre adéquate des stratégies globales de poursuite, de réadaptation et de réintégration au niveau national. En outre, les pays membres du G5 Sahel doivent intensifier leurs efforts en vue de mettre au point le concept stratégique des opérations de la Force conjointe.

Nous demeurons profondément préoccupés par les défis multiformes qui se présentent au Sahel. La propagation de l'insécurité et du terrorisme aux autres parties de la région, y compris dans l'est du Burkina Faso, est particulièrement inquiétante. Le terrorisme continue d'avoir des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance de chacun, privant des communautés

entières non seulement d'accès aux services sociaux de base, mais aussi de possibilités et de perspectives à long terme.

Gagner les cœurs et les esprits des populations sera essentiel dans la lutte contre le terrorisme. La lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme doit être menée par le biais de mesures de sécurité, tout en étant appuyée par un cadre politique et institutionnel plus large propre à guider ses opérations, à assurer le respect des stratégies régionales et à faire en sorte que les décisions stratégiques se traduisent par des mesures opérationnelles et tactiques.

Dans ce contexte, le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel doit promouvoir des initiatives régionales et sous-régionales complètes et pertinentes. Il faut également saisir cette occasion pour créer une plateforme de coopération visant à assurer un plus large respect du droit et des normes internationaux, notamment le droit relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire.

La faiblesse de la gouvernance de l'État, ses manquements, le chômage, l'exclusion socioéconomique et les inégalités – problèmes que viennent aggraver les changements climatiques et une population croissante – restent au cœur de l'instabilité de la région. Il va sans dire qu'une solution militaire seule ne suffira pas pour instaurer une paix et une stabilité durables. Nous devons renforcer le lien entre mesures de sécurité et mesures de développement pour garantir la stabilité à long terme dans la région du Sahel.

À cet égard, une issue favorable du processus de paix malien demeure la pierre angulaire des efforts de stabilisation menés dans la région. En outre, il est nécessaire d'élargir l'accès aux services de base et aux possibilités d'emploi au Mali, ainsi que dans d'autres pays de la région, afin de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, comme indiqué dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies.

Enfin, je voudrais exprimer notre plein appui au Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et au Conseiller spécial pour le Sahel pour les efforts qu'ils déploient afin de mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui et d'assurer la continuité du soutien de l'ONU à la région du Sahel.

Mme Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le

Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix; le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), M. Maman Sidikou; le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya; et le Secrétaire général adjoint pour la politique de défense et de sécurité commune et la réponse aux crises au sein du Service européen pour l'action extérieure, M. Serrano, des exposés qu'ils ont présentés.

Le Conseil de sécurité se réunit une nouvelle fois pour examiner la situation dans la région du Sahel, qui demeure extrêmement instable, comme le montrent les attaques perpétrées contre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les forces internationales et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Mali (MINUSMA), ce qui a un impact profond sur les populations locales et les civils.

Parallèlement, les problèmes en matière de sécurité, de gouvernance et de développement se sont accrus. Les conditions de sécurité demeurent difficiles, avec notamment des attaques asymétriques menées par des groupes armés et terroristes, ainsi que la criminalité transnationale, le trafic de drogue et d'armes, la traite d'êtres humains entre autres. Ces facteurs ne mettent pas seulement en péril la stabilité des pays de la région, ils représentent aussi une menace pour le processus politique et de paix.

Tout cela, ajouté à l'absence de financement durable et prévisible pour la Force conjointe, a retardé l'opérationnalisation pleine et entière de cette dernière, qui manque aussi par ailleurs de matériel de communication, de moyens aériens et, par-dessus tout, de moyens de formation de ses effectifs.

À cet égard, nous saluons les contributions financières importantes annoncées pour la Force, mais soulignons qu'il est impératif que les donateurs honorent leurs promesses et concrétisent leur appui en procédant rapidement et en urgence au versement des sommes promises, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. Nous insistons sur la nécessité vitale d'accélérer l'opérationnalisation pleine et entière de la Force conjointe du G5 Sahel.

Par ailleurs, la Bolivie a dit à de nombreuses reprises qu'il était nécessaire d'analyser et, par-dessus tout, d'identifier les causes structurelles des conflits. Dans le cas précis du Sahel, ces causes ont eu une incidence profonde sur la situation que connaît actuellement la région. Les conséquences sanglantes de l'interventionnisme et des politiques de changement de

régime depuis le conflit de 2011 en Libye ont eu pour effet collatéral la déstabilisation et, avec elle, le chaos, au Sahel, avec des résultats funestes qui se font encore sentir à ce jour.

Malheureusement, outre la précarité de la situation en matière de sécurité, le Sahel est aussi confronté à d'autres défis majeurs. La menace d'une crise humanitaire de grande ampleur, le risque d'insécurité alimentaire auquel sont exposées près de 5 millions de personnes, parmi lesquelles des réfugiés et des personnes déplacées de force, sans parler des effets néfastes des changements climatiques, aggravent un peu plus la crise dans la région.

Malgré le climat de conflit au Sahel, nous tenons à souligner les efforts importants déployés par les organisations régionales et sous-régionales, sous la direction du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous saluons et louons la formidable volonté politique dont font preuve le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger, ainsi que les efforts qu'ils déploient aux fins de la coopération et de l'opérationnalisation de leurs forces sur le terrain. La Force conjointe du G5 Sahel est un bel exemple de travail coordonné entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

Un exemple clair de l'action et des efforts importants du G5 Sahel sont les six opérations conjointes menées dans les zones frontalières, ainsi que par le renforcement du déploiement des contingents. Nous encourageons les États membres du G5 Sahel à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer de nouvelles opérations grâce à l'adoption rapide d'un calendrier des opérations et au déploiement complet des contingents.

En outre, nous pensons qu'il est indispensable de mettre pleinement en oeuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dans le respect du cadre global pour le renforcement de la gouvernance, de la sécurité et du développement dans la région du Sahel. D'autre part, nous saluons le lancement du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, consolidé en marge du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Nouakchott en juin de cette année.

Enfin et non des moindres, il convient de souligner que près d'un an après l'adoption de la résolution 2391 (2017), beaucoup reste à faire. Le refus de certains membres du Conseil de placer la Force conjointe du G5 Sahel sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies rend plus difficile encore son

déploiement et son opérationnalisation. Il est impératif, selon nous, que le Conseil de sécurité prenne des mesures urgentes et cohérentes à cet égard afin de protéger et préserver la vie et l'intégrité physique de millions de personnes au Sahel.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du (G5 Sahel), M. Sidikou, le Haut-Représentant de l'Union africaine, M. Buyoya, et le représentant de l'Union européenne Serrano, de leurs exposés. Je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, nous devons continuer d'appuyer la Force conjointe du G5 Sahel qui se heurte à de réelles difficultés, notamment la détérioration des conditions de sécurité dans la région, le manque de capacités opérationnelles, de matériel et de formation adéquate, ainsi que l'insuffisance de financement. En tant que mécanisme important pays de la région pour répondre par eux-mêmes aux problèmes de sécurité, la Force conjointe représente une contribution importante à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde en général. Elle a besoin de l'appui continu de la communauté internationale et nous espérons qu'elle reprendra ses opérations dès que possible.

Deuxièmement, nous devons promouvoir le règlement politique des disputes et tensions régionales. La situation en matière de sécurité est étroitement liée au processus de paix. Sur la base du respect de la souveraineté des pays concernés, la communauté internationale doit activement aider les pays de la région à faire avancer les processus de paix et à promouvoir la réconciliation nationale, afin de continuer d'oeuvrer à la désescalade des tensions et à leur règlement. C'est ainsi qu'on créera les conditions propices à une paix et une stabilité durables dans la région du Sahel. Un appui doit être apporté à toutes les parties prenantes au Mali en vue d'accélérer la mise en oeuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de contenir sérieusement les retombées sur le Sahel de problèmes extérieurs à la région, comme la crise libyenne, afin de réduire au minimum leur incidence négative.

Troisièmement, nous devons adapter une démarche globale pour remédier aux causes profondes des conflits. La communauté internationale doit aider le Secrétaire général à mettre en oeuvre la stratégie

intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Elle doit aussi appuyer le programme d'investissements prioritaires défini par les pays du Sahel et, en fonction des besoins réels des pays et des populations de la région du Sahel, aider le Sahel à parvenir au développement durable et à jouir des dividendes de la paix.

Quatrièmement, nous devons tirer pleinement parti du rôle des mécanismes régionaux. La communauté internationale doit aider les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes africains, encourager les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, comme le G5 Sahel, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest, à jouer un rôle de premier plan face aux défis au Sahel, et aider le Secrétariat permanent du G5 Sahel à renforcer ses capacités.

La Chine est disposée à oeuvrer avec la communauté internationale s'agissant de continuer de jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement au Sahel et sur le continent africain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 10.